



Descriptif du cours

- Titre :** **Techniques d'injections et de prise de sang (cours intensif) pour pharmaciens et pharmaciennes**
- Public cible :** Pharmacien·ne diplômé·e d'un enseignement supérieur – Si vous n'êtes pas pharmacien·ne, mais êtes néanmoins intéressé·e par ce cours, merci de NE PAS vous y inscrire et de nous contacter à l'adresse suivante (prestations.heds@hefr.ch) pour voir quel cours pourrait vous convenir.
- Lieu :** Haute école de santé Fribourg (HEdS-FR), Route des Arsenaux 16a, 1700 Fribourg
- Dates :** Vous trouverez le planning de ces cours et le formulaire d'inscription à l'adresse suivante : <https://www.heds-fr.ch/fr/prestations-de-services/nos-cours/>
- Formateur·trices :** Responsable du cours et formatrice : Aude Ponchaut, co-coordinatrice bilingue de la Formation continue (FC) et des Prestations de services (PS).
Skills Trainers – Techniques d'injections et prise de sang : professeur·es expérimenté·es de la HEdS-FR spécialisé·es dans les habiletés techniques de soins.
- Langue :** Français

Conditions d'admission et pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme fédéral de pharmacien·nes ou diplôme étranger de pharmacien·nes • Déclaration de consentement (responsabilité civile). Les participant·es exercent mutuellement les techniques sur leurs collègues. <i>A des fins didactiques, les participant·es exécuteront ces actes de soins les uns sur les autres. Cela permettra d'effectuer leurs premiers actes de soin sur un·e « vrai·e » patient·e et non uniquement sur un mannequin ; et ce sous supervision du/de la professeur·e.</i> La déclaration vous est remise pour signature avant le cours. • Vaccination contre l'hépatite B (recommandations et directives BiG de l'OFSP) vivement conseillée. • En raison des besoins didactiques d'exécuter les actes de soins les uns sur les autres, dans les situations suivantes, il est vivement conseillé au/à la participant·e de consulter son médecin de famille pour savoir s'il/si elle peut ou non suivre le cours : <ul style="list-style-type: none"> - participante enceinte - participant·e hémophile - participant·e sous aspirine, anticoagulant ou autre médication fluidifiant le sang <p>La décision de participation à ce cours ne revient pas au centre de formation.</p> <p>Si vous êtes porteuse/porteur de maladies transmissibles par le sang, il est indispensable de contacter le centre formation au moment de l'inscription au cours pour prendre les dispositions adéquates.</p>
---	---

Contenus	<p>Connaissances de base et exercices pratiques sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les injections sous-cutanées et intramusculaires • les prises de sang veineuses et capillaires • le matériel utilisé, les consignes d'hygiène et de sécurité • la communication et le contact avec le patient • l'application pratique des mesures d'urgence lors de chocs anaphylactiques
Méthodes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Préparation individuelle (le ou la participant-e est invité-e à finaliser le e-learning de préparation à ce cours - cours dispensé par d'autres prestataires de formation et validé FPH) 2. Intervention d'un skills trainer sur les chocs anaphylactiques, les mesures d'urgence, la communication l'hygiène, les injections sous-cutanées et les prélèvements capillaires (document de cours remis + mise en pratique) 3. Exercices pratiques : skills training (simulation) sous la responsabilité de skills trainers (1 responsable de cours par groupe de 6 participants). Les exercices sont effectués sur un dispositif d'apprentissage (intramusculaire au deltoïde et prise de sang veineuse) puis sur un collègue (intramusculaire). 4. Les participants au cours ont la possibilité de s'exercer, à volonté, sur le dispositif d'apprentissage. Ils peuvent, en outre, effectuer sur un de leur collègue, les gestes techniques et doivent effectuer, au minimum une fois, les gestes techniques actuellement reconnus au sein de l'officine (selon les dispositions législatives et cantonales validées). 5. Examen final sous forme de simulation : chaque participant doit effectuer 2 exercices pratiques : une injection (injection intramusculaire au bras) et une prise de sang (prise de sang veineuse).
Objectif du cours	Être capable d'effectuer les techniques apprises lors de ces cours au sein de l'officine.
Horaire	<p>Durée : 1 jour</p> <p>Horaire selon convocation mais en principe 08h30 à 17h00.</p>
Attestation Points FPH	<p>Attestation : Cours présentiel «Techniques d'injections et de prise de sang (cours intensif)» pour les pharmaciens-ne-s. Ce cours est validé avec 50 points FPH.</p> <p>Indication : L'attestation fait partie du certificat de formation complémentaire FPH Vaccination et prélèvements sanguins.</p>
Durée de validité / suite	<p>Un cours technique/pratique - Rappel = ½ jour est recommandé au minimum tous les trois ans. Il peut, d'ailleurs, être couplé à un cours Rappel BLS-AED SRC sous l'appellation de « Cours DUO » (1 journée).</p> <p><i>Concernant la prise de sang : cet acte n'étant actuellement pas effectué au sein des officines, un cours Rappel de cette technique est vivement conseillé avant la réalisation concrète en officine.</i></p>
Matériel de cours	<p>Le support de cours est envoyé avant le cours en format électronique puis remis en version papier le jour du cours.</p> <p>Sa lecture avant le cours est un atout pour participer à la formation et obligatoire si le e-learning de ce cours n'a pas encore été réalisé.</p>
Coûts	CHF 740.- (documents de cours inclus)

Conditions générales et conditions de désistement	<p>Remboursement des frais d'écolage (frais de formation) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Tout désistement doit être annoncé par écrit auprès du secrétariat « Prestations de services » de la HEdS-FR prestations.heds@hefr.ch. La date de réception du courriel est considérée comme date officielle de désistement.• En cas de désistement entre la décision d'admission et 2 semaines avant le début des cours, 50% des frais d'écolage sont dus à la HEdS-FR.• En cas de désistement dans les 2 semaines précédant le premier cours, la totalité de l'écolage est due à la HEdS-FR.• En cas d'arrêt après le début de la formation, la totalité de l'écolage est due à la HEdS-FR. <p>La formation débute uniquement si le nombre de participant·es est suffisant.</p> <p>Une confirmation de votre admission officielle sera envoyée peu de temps avant le cours.</p> <p>Vous avez la possibilité de vous faire remplacer par une autre personne mais au plus tard 2 semaines avant le début du cours.</p>
--	---